



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 04 décembre 2025**

Publié le : 15/12/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

**Conseillers Municipaux en exercice : 55**

**Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire**

**Étaient présents :**

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°33 incluse), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°8), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°47), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°23), M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°31), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°23), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°13), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n°3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Claudine CAULET

**Étaient absents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER

**Procurations de vote :**

Mme Elise AEBISCHER à Mme Valérie HALLER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Hasni ALEM, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°34), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Laurent CROIZIER à Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°46 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°30 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY

**OBJET : 40 - Aides aux projets culturels Emergences - Deuxième attribution 2025**

Délibération n° 008159

## Aides aux projets culturels Emergences - Deuxième attribution 2025

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n°3	19/11/2025	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet d'attribuer des aides, au titre de la deuxième session 2025 du dispositif Emergences, porté par la Ville de Besançon en partenariat avec les établissements culturels du territoire, à des associations supports de projets d'artistes bisontins émergents.

Il est ainsi proposé d'apporter des subventions, pour un montant total de 14 500 € à six associations pour soutenir leurs projets de création, diffusion et leur processus de professionnalisation.

### I. Dispositif Emergences

#### A/ Présentation du dispositif

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création et à l'expérimentation artistiques, la Ville de Besançon accompagne les jeunes artistes du territoire à travers un dispositif dédié, Emergences. Initié en 2005, il prolonge une politique culturelle engagée vingt ans auparavant avec Les Rencontres Jeune Création et Besançon Ville Ouverte aux Jeunes.

Emergences est ainsi tout à la fois un laboratoire d'expérimentations artistiques, le reflet de la richesse culturelle bisontine et l'expression de l'engagement conjoint des acteurs culturels professionnels du territoire en faveur de la jeune création.

En 2018, afin de répondre à ces enjeux et aux évolutions du secteur, le dispositif Emergences a élargi ses domaines d'intervention et renouvelé les modalités de son accompagnement pour mieux s'adapter aux besoins et à la temporalité des différents projets artistiques, qui font l'objet d'un suivi par le comité dédié réunissant la Ville et ses partenaires, Les 2 Scènes - Scène Nationale de Besançon, le Nouveau Théâtre de Besançon - Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté, La Rodia - Scène des musiques actuelles, le Service culturel du Crous Bourgogne Franche-Comté et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon.

Actuellement, une vingtaine de projets/artistes, à différents stades d'avancement dans leurs démarches de professionnalisation et de création, font l'objet d'un suivi par le comité dédié réunissant la Ville et ses partenaires.

#### B/ Propositions de subventions au titre de la deuxième session 2025 du dispositif

Pour rappel, neuf structures de création ont été soutenues lors de la première session 2025 pour un montant total de 21 000 €.

Pour la 2<sup>ème</sup> session d'attribution, il est proposé d'apporter des subventions aux six associations suivantes, dans le domaine de la musique et du spectacle vivant, toutes ayant sollicité le soutien du dispositif Emergences à des étapes diverses de développement de leurs projets artistiques :

Structure	Description du projet	Exposé des motifs et objet du soutien	Montant demandé	Proposition d'aide
LESSWINTERBAND	Domaine : Musique Projet : Promotion et professionnalisation du groupe Lesswinter - clip vidéo et captation live La Rodia	Soutien au développement du projet musical avec enjeu d'inscription dans les réseaux professionnels	2 000 €	2 000 €
VEILLER LES CENDRES	Domaine : Spectacle vivant Projet : Création du spectacle <i>Touché par les fées</i>	Soutien à une première étape de création avec un enjeu d'inscription dans les réseaux professionnels et de présentation du travail, sur le territoire notamment	4 000 €	1 500 €
L'ENTRE	Domaine : Spectacle vivant Projet : Création du spectacle <i>Vers Ici Entre Nos rienS</i> (V.I.E.N.S.)	Soutien à une première étape de création avec un enjeu d'inscription dans les réseaux professionnels et de présentation du travail, sur le territoire notamment	3 000 €	1 000 €
MAJE	Domaine : Spectacle vivant Projet : Création du spectacle chorégraphique <i>Projété</i>	Soutien à la création avec enjeu de consolidation de la démarche de professionnalisation et d'inscription dans les réseaux professionnels sur le territoire et à l'extérieur	6 000 €	2 000 €
DIVAGUE	Domaine : Spectacle vivant Projet : 2ème étape de création du spectacle <i>Klod</i> , de la compagnie Dafqa.	Soutien complémentaire à la création pour sa finalisation et lancer sa diffusion avec enjeux d'implantation sur le territoire et d'inscription dans les réseaux professionnels	6 000 €	6 000 €
ANIMAL MOU	Domaine : Spectacle vivant Projet : Création du spectacle <i>Chlore</i>	Soutien complémentaire à la création pour sa finalisation et diffusion avec enjeu de consolidation de l'implantation sur le territoire et d'inscription dans les réseaux professionnels	2 000 €	2 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>23 000 €</b>	<b>14 500 €</b>

En cas d'accord, la dépense totale de 14 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.311.65748.0022185.41000.

## II. Modalités de versement des subventions

Ces subventions feront l'objet d'un versement en une fois à compter de la notification après que la délibération attributive du conseil municipal sera exécutoire. Elles ne seront pas versées ou seront restituées en partie ou en totalité en cas :

- d'annulation ou de réalisation partielle du projet,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- dissolution de l'association.

Toute association/structure qui a sollicité une aide et qui perçoit une subvention s'engage à fournir à la Ville ses comptes et bilans certifiés de l'exercice 2025 au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice.

Rappel du soutien financier Ville :

Nom de la structure	2022	2023	2024	2025
LESSWINTERBAND	/	/	/	
VEILLER LES CENDRES	/	/	/	
L'ENTRE	/	/	/	
MAJE	/	/	/	
DIVAGUE – CIE DAFQA	/	/		6 000 €
ANIMAL MOU	/	/		1 000 €

**A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue des subventions à 6 associations pour un montant total de 14 500 € au titre du dispositif Emergences, à savoir :**

- o 2 000 € à l'association LESSWINTERBAND,
- o 1 500 € à l'association VEILLER LES CENDRES,
- o 1 000 € à l'association L'ENTRE,
- o 2 000 € à l'association MAJE,
- o 6 000 € à l'association DIVAGUE – CIE DAFQA,
- o 2 000 € à l'association ANIMAL MOU.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Claudine CAULET  
Adjointe

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT